



Abidjan, le 14 NOV 2023

N° 00421 /MINEF/CAB01/DGFF/DPIF

**LISTE DES PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE DEMANDE  
D'AUTORISATION D'IMPORTATION DE PRODUITS FORESTIERS NON  
LIGNEUX AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

- ✓ Une demande pour l'obtention d'autorisation d'importation des produits forestiers non ligneux, adressée à Monsieur le Ministre des Eaux et Forêts ;
- ✓ Une copie de l'attestation d'inscription au registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) ;
- ✓ Une copie de la déclaration fiscale d'existence (DFE) ;
- ✓ Une copie de l'agrément import/export en cours de validité délivré par le Ministère en charge du Commerce ;
- ✓ Une copie du protocole d'accord (contrat d'achat) établi entre le fournisseur et l'acheteur ;
- ✓ Une copie de tout document justifiant de l'origine légale des produits forestiers non ligneux à importer ;
- ✓ Un bilan des importations de l'activité précédente (accompagné des documents douaniers, *(pour le renouvellement)*) ;
- ✓ Le reçu de paiement des frais d'instruction de dossier de demande d'autorisation d'importation de produits forestiers non ligneux dont le montant s'élève à deux cent mille (200.000) FCFA pour les personnes morales ou sociétés et cinquante (50 000) FCFA pour les personnes physiques ou particuliers, à payer à la Régie des Recettes et d'Avances des Eaux et Forêts (à la Direction des Affaires Financières et du Patrimoine, sise à la CITAD, Tour D, 9<sup>ème</sup> étage).



P/Le Ministre et par délégation  
Le Directeur de Cabinet

Conservateur Général ZOUZOU  
Epsé MAILLY Elvire-Joëlle

Ingénieur Général des Eaux et Forêts